

Enquête afin d'établir un état des lieux des fonds de films en Suisse

RAPPORT FINAL DE LA PHASE I 2004-2005

DEPOUILLEMENT DES QUESTIONNAIRES

1. Déroulement du projet

1.1 Objectifs du projet

Les statuts de Memoriav mentionnent comme tâche première de l'association le recensement du patrimoine audiovisuel suisse. Recenser signifie découvrir de manière systématique quels documents existent et les localiser.

En été 2003, le secrétariat général de Memoriav m'a mandatée afin d'élaborer un concept de recensement des fonds de films en Suisse.

Le projet a été approuvé par le comité directeur et devait débuter en janvier 2004, d'abord pour une durée de 2 ans (prolongeable). Le projet a été doté d'un poste à 85% partagé par 2 personnes (Una Bitterli, 60%, et Mariann Sträuli, 25%). Le secrétariat général s'est chargé du développement de la banque de données (Walo Hürzeler) ainsi que du soutien logistique et administratif (traductions, frais d'impression, envois).

On n'avait, jusque-là, que des connaissances sporadiques au sujet de la grande diversité de fonds de films en Suisse. Roland Cosandey avait recueilli dans son rapport "Golddiggers of '98" des indices précieux et inspiré différents projets, notamment ceux concernant le fonds du CICR (Comité international de la Croix-Rouge) et le fond de la CEO (Centrale suisse d'éducation ouvrière).

Il manquait une vue d'ensemble cohérente et donc une base pour élaborer une politique mûrement réfléchie de préservation de notre patrimoine filmique. Des informations et des chiffres fiables faisaient défaut. La description du projet qui date du printemps 2004 mentionne six objectifs principaux:

1. Localisation des fonds
2. Indications quant à la typologie et au contenu
3. Indications quantitatives
4. Localisation des infrastructures et compétences en matière de conservation
5. Enquête sur la situation actuelle des conditions d'entreposage
6. Analyse de l'état de fonds sélectionnés

Il était clair, dès le début, qu'un recensement exhaustif des fonds de films existants en Suisse était irréalisable. Il était par contre envisageable d'obtenir une quantité d'informations représentatives avec une bonne répartition géographique et le plus grand éventail possible de types de fonds. Afin d'éviter de susciter de faux espoirs, le titre de travail initial du projet "Inventaire des fonds de films", qui laissait entendre l'établissement d'une liste complète, a été remplacé par "Enquête sur les fonds de films".

1.2 Phases I et II

Pour réaliser les objectifs fixés, nous avons procédé en deux étapes ou phases. Nous avons, dans un premier temps, "dégrossi" la matière pour "affiner" notre enquête dans un deuxième temps. La phase I du projet est maintenant terminée. Le "dégrossissage" a été effectué au moyen d'un questionnaire diffusé largement (près de 2000 envois) afin de recueillir les informations prévues dans les objectifs 1-5. Nous présentons ci-dessous le dépouillement des questionnaires.

Nous "affinerons" l'enquête durant la phase II en sélectionnant un nombre limité –très limité, vu la durée modeste du projet– de collections et d'archives que nous visiterons afin de compléter et préciser certaines informations, de déterminer l'état sanitaire des fonds par des échantillons et afin d'expertiser les fonds qui présentent un intérêt particulier.

Le rapport final du projet, prévu pour le printemps prochain, servira de base pour la planification générale en matière de film pour la période 2010-2013 et permettra de faire quelques propositions concrètes pour des projets particuliers qui démarreront dès 2008.

1.3 Les réalités mises au jour par le projet

Le questionnaire a été élaboré en plusieurs phases, expertisé et corrigé par quatre spécialistes, testé par dix institutions pour finalement être envoyé entre octobre 2004 et octobre 2005 à 1890 destinataires. Avec 942 questionnaires retournés (49,8%), dont 317, soit environ un tiers, annonçant la détention de fonds de films, on peut qualifier l'enquête de succès, du moins sur le plan quantitatif.

Sur le plan du contenu, cependant, les informations reçues n'ont répondu que partiellement aux attentes. Quelques questionnaires n'étaient pas remplis ou l'étaient de manière si incomplète, que, pour certains domaines, les données fiables attendues

manquaient toujours à l'appel. En revanche, l'absence de certaines données a fourni d'autres informations qui n'étaient prévues. Nous avons donc décidé, dans la première phase, d'inclure dans l'évaluation la capacité de répondre au questionnaire et les connaissances des personnes interrogées qui transparaissent dans les réponses parce ces informations représentent des indicateurs importants de la situation de la conservation des fonds de films en Suisse. Ils reflètent bien la manière dont les fonds sont actuellement pris en charge.

Par exemple, 72 personnes (soit 22,7%), parmi les 317 qui ont annoncé la détention de fonds de films, ont déclaré d'emblée qu'elles ne pouvaient pas ou ne voulaient pas prendre part à l'enquête, soit par manque de capacité soit parce que les fonds ne sont pas recensés ou encore sans mentionner de raison. Parmi les 245 participants restants, un quart ne pouvait donner aucune indication sur la dimension du fonds, même pas une estimation. Seuls 40% des fonds sont complètement catalogués. Dans ces conditions, il est très difficile de faire une estimation quantitative fiable. En revanche, on peut en déduire que la situation des fonds de films dans les archives est encore beaucoup plus précaire qu'on pouvait l'imaginer.

2. Ambitions et limites du questionnaire

2.1. Objets ciblés par l'enquête

Comme dans le langage courant, "film" signifie "long-métrage de fiction pour le cinéma", nous avons explicitement précisé dans la lettre d'accompagnement, lors de l'envoi du questionnaire, que l'enquête s'intéressait à toutes sortes de films, qu'ils soient d'importance historique ou artistique, de n'importe quelle provenance, y compris à des films familiaux, d'amateurs ou même à des productions étrangères. Il est vrai cependant que la cible principale de l'enquête est ce que l'on nomme le film cinématographique photochimique ou analogique par opposition aux images animées sur vidéo ou aux images photographiques inanimées. Nous avons toutefois profité de l'occasion pour nous enquêter de la présence éventuelle de diaporamas ou de fonds vidéo. Ces informations sont disponibles pour les projets d'enquêtes à venir de Memoriav.

Il nous a paru également important de mettre au jour d'éventuels documents non filmiques accompagnant les films et permettant de situer le contexte.

L'enquête avait, avant tout, pour but de localiser des films qui ont un statut d'archive. Cependant, nous avons également adressé notre questionnaire aux membres des associations de réalisateurs et de techniciens du film afin d'obtenir des informations sur

les conditions d'entreposage du matériel pour le cinéma suisse actuel. La préservation de ces films sera en effet une tâche prioritaire dans un proche avenir.

La plus petite unité de l'étude devait être un fonds ou une partie d'un fonds (par exemple les archives d'une association, une succession ou le dépôt des archives d'une entreprise) et non pas un film en particulier. Le projet ne produira donc aucun catalogue de titres.

La plupart des participants à l'enquête ont souhaité un dépouillement statistique anonyme.

2.2 Objets provisoirement écartés

Les grands fonds de films de la Cinémathèque suisse et des trois studios de télévision de SRG SSR idée suisse ont été exclus d'emblée de l'enquête. Ils seront traités séparément par Memoriav.

Deux catégories de films sont sous-représentées dans le fichier d'adresses et donc dans l'enquête. Il s'agit des films d'art et des films familiaux. Ces fonds sont, la plupart du temps, en mains privées (l'auteur, la famille). Les deux catégories sont particulièrement menacées car on a souvent utilisé des films inversibles et produit par conséquent des exemplaires uniques de films positifs.

A part quelques exceptions, nous ne disposons pas d'un fichier d'adresses regroupant les artistes travaillant ou ayant travaillé avec des films en Suisse. Cependant, nous établissons en ce moment, dans le contexte d'autres travaux, des contacts qui nous permettront de localiser des fonds et de combler les lacunes dans la phase II du projet.

En ce qui concerne les films familiaux, nous avons renoncé à diffuser notre questionnaire tous azimuts à des privés. Les institutions qui pratiquent une politique des collections active, y compris pour les films familiaux, archivent cette catégorie avec des critères régionaux. Sur les 934 formulaires annonçant la présence de films, seuls 43 mentionnaient l'existence de films familiaux, ce qui représente certainement à l'échelon national une proportion minime par rapport à toutes les catégories de films. Quelques remarques figurant sur les formulaires laissent supposer que, malgré l'encouragement explicite de tenir compte également des films familiaux, ces derniers n'ont "pas été jugés dignes d'intérêt public" par leurs propriétaires, ce qui signifie aussi bien qu'ils sont considérés comme "trop privés, trop personnels" que "pas assez importants".

Il est difficile d'estimer le nombre de fonds de films non recensés par le questionnaire, soit que les détenteurs n'aient pas été contactés, soit qu'ils n'aient pas annoncé ce genre de films. En tout cas, nous allons essayer d'intégrer dans la phase II du projet tous les fonds dont nous connaissons l'existence mais qui n'ont pas été inclus dans l'enquête jusqu'ici.

3. Commentaire sur deux résultats de l'enquête

Les résultats de l'enquête confirment sur bien des points nos suppositions. Confirmer de manière quantitative ce qui est déjà connu peut paraître peu spectaculaire, mais ce n'est en aucun cas anodin. Cela permet de poser les bases d'une argumentation solide en matière de préservation du patrimoine audiovisuel suisse et d'identifier et de décrire les problèmes. Les chiffres cependant ne sont que descriptifs, ils permettent d'établir un diagnostic. Ils ne dévoilent le fond des choses que s'ils sont interprétés de manière plus approfondie. Deux exemples illustrent ces propos:

3.1 L'archivage du film dans les différentes régions linguistiques

Un des résultats inattendus qui ressort de l'enquête est la différence frappante entre la Suisse romande et la Suisse alémanique en matière de politique régionale d'archivage du film.

Il existe, dans plusieurs cantons de la partie francophone de la Suisse, des archives publiques dotées d'un département audiovisuel possédant de grands, voire de très grands fonds de films et pratiquant une politique de collections active en matière de patrimoine filmique régional. Ce n'est pas le cas en Suisse alémanique. L'acquisition et la préservation actives de documents filmiques par des institutions publiques, dans l'un ou l'autre canton de Suisse alémanique, sont la plupart du temps à mettre sur le compte d'initiatives personnelles. Il manque le concept d'un mandat public de préservation des documents filmiques d'intérêt régional. Par exemple, la plupart des fonds de films annoncés lors de l'enquête proviennent du canton de Zurich (79, loin devant le canton de Berne, 34), or il n'existe aucune institution ni département spécialisé dans l'archivage et la conservation du patrimoine audiovisuel dans le canton de Zurich ni dans le reste de la Suisse orientale et septentrionale. Dans la région bernoise, le "Lichtspiel", institution reposant sur une initiative privée, joue un rôle très important, avec toutefois des moyens financiers très limités.

3.2 Niveau de compétence et mesures de conservation

Il ressort de l'enquête qu'une bonne partie des responsables d'archives connaît mal ses propres fonds de films et ne les répertorie pas. Une minorité (8 sur 183) vérifie leur état sanitaire et prend des mesures de conservation élémentaires (Tests AD, re-bobinage, entreposage séparé pour les films atteints de symptômes de décomposition).

La majorité des fonds de films annoncés sont conservés dans des archives, des musées ou des bibliothèques avec des objets et des types de documents non filmiques (par ex. du papier). Contrairement à la photographie, on ne peut pas visionner un film sans autre. Il faut des connaissances spéciales pour décrire ses paramètres techniques (format, support, négatif, positif, procédé couleur, etc.) qui ne sont pas enseignées durant la formation standard de l'historien ou de l'archiviste. Jusqu'à très récemment, il n'existait pas en Suisse de possibilité de formation ni de formation continue dans le domaine de l'archivage du film. De plus certains problèmes liés à la conservation à long terme des films, comme le syndrome du vinaigre, n'ont été découverts que petit à petit. Des fonds, provenant d'administrations cantonales, de privés ou d'entreprises, sont souvent pris en dépôt par des archives et, par manque de capacités ou de connaissances, sont entreposés sans soins particuliers.

4. Premier résultats importants et perspectives

Le dépouillement des questionnaires révèle une situation globalement alarmante qui doit être absolument améliorée si nous ne voulons perdre irrémédiablement tout le patrimoine filmique contenu dans les fonds régionaux et qui documente de manière unique le siècle passé. Nous risquons de n'en retrouver que quelques miettes conservées par hasard. Nous devons agir prioritairement sur trois aspects. Les premières mesures concernent l'offre de formation continue une diffusion active des informations.

4.1 L'entreposage et la conservation à long terme

La mesure la plus fondamentale à prendre est d'entreposer le matériel filmique (les originaux aussi bien que les copies) dans des conditions qui favorisent l'augmentation plutôt que la diminution de sa durée de vie. Les conditions climatiques pour une conservation dite prophylactique ou passive sont connues pour tous les types de supports et définies par des normes ISO. Le dépouillement de l'enquête révèle que 4/5 des fonds

signalés sont entreposés dans des locaux non climatisés. Ces fonds doivent être classés dans la catégorie des fonds "gravement menacés" car il s'agit en grande partie de matériel 16mm sur support acétate, qui, à plus ou moins long terme, tout dépend des conditions climatiques, se décompose à cause de ce que l'on nomme le syndrome du vinaigre.

4.2 Les productions peu prestigieuses en format réduit

Depuis des décennies, on archive, conserve et restaure, au niveau national et au niveau international, la catégorie de films la plus prestigieuse, soit les longs-métrages de fiction pour le cinéma. Ces films ont leur histoire, leur historiographie, leurs auteurs, leurs stars, leurs classiques. Les films qui nous intéressent, mis au jour par l'enquête, appartiennent à des catégories moins prestigieuses et leur histoire est quasiment inconnue. Il s'agit de films utilitaires, industriels, privés ou d'amateurs. Il règne dans les archives une grande insécurité au sujet de ce matériel: quel importance lui accorder, vaut-il la peine de le préserver ? La valeur historique, esthétique et émotionnelle de ces archives capitales devrait être transmise grâce à la formation continue et à des projets de valorisation.

4.3 Garantir l'accès au lieu de préserver

Il existe certes des fonds de films dans beaucoup d'archives, mais peu de responsables savent comment s'y prendre avec ce patrimoine. 2/3 des détenteurs de fonds ne possèdent pas de possibilité pour visionner les films. Cela accroît le désir dans les institutions (bibliothèques, archives) et également chez les privés de disposer d'un moyen simple pour avoir accès au contenu des images. Le moyen auquel on était le plus habitué jusqu'à il y a quelques années était le VHS; il s'agit aujourd'hui du DVD. Une réelle compréhension du matériel filmique fait actuellement souvent défaut et la conscience, qu'à long terme, l'accès au contenu de l'image dépend entièrement de la garantie de la préservation des documents originaux, est encore peu répandue.

Juin 2006 /Mariann Sträuli